

Le saviez-vous ? Les violences sexistes et sexuelles ne prennent pas de vacances

Juin 2026

Introduction

L'été universitaire est souvent associé à une période plus calme, avec la diminution des activités universitaires, les amphithéâtres désertés, les personnels en congé, le rythme institutionnel ralenti... Pourtant, la fin de l'année universitaire ne signifie pas la fin des situations de violences sexistes et sexuelles. Au contraire, cette période peut faire émerger des contextes particuliers, tel qu'un nouvel environnement professionnel, le renforcement de l'isolement ou la méconnaissance des dispositifs existants ; autant de facteurs qui peuvent compliquer la prise de parole et l'accès aux ressources d'accompagnement.

Alors, comment agir face à une situation de violences sexistes et sexuelles lorsque le campus semble fonctionner au ralenti ? Quelles sont les ressources qui restent accessibles pendant l'été ?

Partie 1 : Des contextes estivaux qui appellent à une vigilance particulière

Stages et alternances : entre découverte professionnelle et rapports de pouvoir

À l'issue de l'année universitaire, nombreux·ses sont les étudiant·es qui débutent ou poursuivent une expérience en milieu professionnel. Si ces expériences constituent souvent une étape importante dans un parcours de formation, elles peuvent aussi placer les étudiant·es dans une situation de vulnérabilité. La relation de subordination hiérarchique, une situation économique parfois précaire, la volonté de s'intégrer et de réussir dans son environnement professionnel, la nécessité de construire sa réputation ou encore l'inquiétude concernant la poursuite de son parcours peuvent rendre plus difficile la prise de parole face à une situation de violences sexistes et sexuelles ou de mal-être au travail. Ces différents éléments peuvent contribuer à renforcer certaines vulnérabilités et constituer des freins au signalement.

Doctorat : les recherches se poursuivent, les situations aussi

Les doctorant·es peuvent également être particulièrement exposé·es aux violences sexistes et sexuelles : relation avec la direction de thèse¹, dépendance scientifique, isolement au sein de certains laboratoires ou encore difficulté à identifier les interlocuteur·rices vers qui se tourner peuvent contribuer à rendre certaines situations plus difficiles à signaler. D'après les chiffres de l'enquête « *Pressions, silence et résistances : étude sur les violences sexistes et sexuelles et discriminations en milieu doctoral* »² publié en 2024 par l'Observatoire, près d'un quart des répondant·es identifient avoir été victimes ou témoins de conduites passibles de sanctions légales au sein de leur laboratoire. Par ailleurs, 36,1 % y ont subi des comportements psychologiquement violents, pouvant relever du harcèlement (remarques humiliantes, questions obscènes ...). De plus, 1,4% de nos répondant·es ont été victimes ou témoins de faits ou tentatives d'agression sexuelle ou de viol. Dans tous ces cas, ces violences sont principalement commises contre des femmes. Pendant l'été, lorsque l'activité universitaire ralentit et que les espaces de travail peuvent être moins fréquentés, le sentiment d'isolement peut être renforcé. Cette situation peut compliquer la recherche de soutien ou retarder le recours aux dispositifs d'accompagnement pour les personnes concernées.

Mobilités internationales : quand l'éloignement peut renforcer l'isolement

De même, les étudiant·es en mobilité internationale ne peuvent pas regagner leur pays ou leur région pendant la période estivale peuvent se retrouver davantage isolé·es, notamment lorsque leur cercle proche quitte la ville pour les vacances. Cet éloignement peut renforcer le sentiment de solitude et rendre plus difficile le recours à des personnes ressources en cas de difficulté. Par ailleurs, être dans un pays dont on ne maîtrise pas toujours les codes, la langue ou le fonctionnement institutionnel peut compliquer l'identification des dispositifs existants. La méconnaissance des interlocuteur·rices, la crainte de ne pas être compris·e ou cru·e, ou encore la peur d'être stigmatisé·e peuvent constituer des freins supplémentaires à la demande d'aide.

L'ensemble de ces difficultés rappellent l'importance, pour les établissements, de rendre les dispositifs d'accompagnement accessibles et visibles auprès de l'ensemble des étudiant·es, y compris celles et ceux en mobilité internationale.

Les événements estivaux : des moments conviviaux qui nécessitent aussi une vigilance collective

L'été s'accompagne généralement de soirées festives, de festivals, de rencontres ou d'événements étudiants. Ces moments de convivialité peuvent aussi être des contextes où les risques de violences sexistes et sexuelles augmentent en raison de

¹ En savoir plus : COMBES Adèle B. (2022), « Comment l'université broie les jeunes chercheurs : précarité, harcèlement, loi du silence », Paris, Éditions Autrement.

DERUELLE Farah (2024), « Sortir avec sa doctorante, un cas limite des relations sexo-affectives au travail », Genre, sexualité & société, no31.

² « Pressions, silence et résistances : étude sur les violences sexistes et sexuelles et discriminations en milieu doctoral », Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, [en ligne : <https://observatoire-vss.com/enquete-doctorat-2024>], 2024

la consommation d'alcool, voire de substances psychotropes. Le rapport du Baromètre de l'Observatoire publié en 2023³, souligne que les événements festifs sont le contexte d'insécurité le plus cité par les répondant·es (37%). Cette donnée est appuyée par l'ensemble des chiffres du Baromètre qui mettent en lumière que ces événements rassemblant les étudiant·es sont le lieu privilégié des viols et tentatives, de même que du harcèlement sexuel, de l'exhibition sexuelle, des agressions sexuelles et tentatives et des outrages sexistes et sexuels.

Afin de prévenir au mieux de ces situations, il est essentiel de rappeler l'importance du consentement⁴, d'identifier clairement les personnes ressources, de rendre visibles les possibilités de signalement et de sensibiliser aux risques liés à la soumission chimique.

Partie 2 : Les établissements ralentissent, mais les droits subsistent

Pendant l'été, il est essentiel de maintenir l'accès aux dispositifs d'écoute et d'accompagnement. Les violences sexistes et sexuelles ne prennent pas de vacances, et les ressources d'aide doivent rester accessibles. Les étudiant·es peuvent notamment contacter le ou la référent·e VSS ou la cellule de signalement de leur établissement. Si la période estivale peut entraîner un fonctionnement adapté des services et des délais de traitement parfois allongés en raison des congés des personnels, des relais et des modalités d'accompagnement doivent rester identifiables.

Pour cela, quelques réflexes sont utiles :

- Vérifier que les contacts de la cellule VSS sont visibles ;
- Préciser les relais pendant les périodes de fermeture ;
- Rappeler aux étudiant·es les interlocuteurs disponibles.

Concernant les stagiaires, iels bénéficient des mêmes protections que les salarié·es en matière de discriminations, de harcèlement moral et de harcèlement sexuel⁵. Par ailleurs, l'établissement doit désigner un·e enseignant·e chargé·e de veiller au bon déroulement du stage et du respect de la convention⁶, y compris durant la période estivale. En cas de difficulté, les modalités de suspension ou de résiliation du stage sont prévues dans la convention⁷. Certains établissements peuvent également faire le choix d'y intégrer des dispositions spécifiques relatives aux violences sexistes et sexuelles.

³ « Baromètre des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur », Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, [en ligne : <https://observatoire-vss.com/notre-barometre-national-2023-prepublication>], 2023

⁴ Retrouvez notre fascicule « Comprendre et agir : Guide du consentement étudiant », en partenariat avec [Sexe et Consentement](#), sur <https://observatoire-vss.com/fascicule-sexe-consentement>

⁵ Articles L.124-12 du Code de l'éducation et L. 1121-1, L. 1152-1 et L. 1153-1 du Code du travail

⁶ Article L. 124-2 du Code de l'éducation

⁷ Article D. 124-4 du Code de l'éducation

Le cadre du doctorat prévoit également des protections. Le Comité de Suivi Individuel, chargé d'évaluer les conditions de formation du ou de la doctorant·e, doit rester « *particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste* »⁸. Ainsi, en cas de difficulté, il doit alerter l'école doctorale afin que des mesures adaptées puissent être prises.

Partie 3 : Les contacts utiles : vers qui se tourner durant l'été ?

Selon les situations, d'autres structures peuvent également accompagner, écouter et orienter les personnes victimes ou témoins.

En cas d'urgence ou de danger immédiat

☎ 17 - Police / Gendarmerie

☎ 112 - Numéro d'urgence européen

☎ 114 - Urgence par SMS ou tchat pour les personnes qui ne peuvent pas parler ou entendre

☎ 3114 - Numéro national de prévention du suicide : écoute et soutien pour les personnes en souffrance psychique ou leurs proches.

Besoin d'une écoute ou d'un accompagnement ?

Cnaé - Coordination nationale d'accompagnement des étudiant·es⁹

☎ 0 800 737 800

Un service gratuit et confidentiel dédié au bien-être étudiant, accessible du lundi au vendredi de 10h à 21h et le samedi de 10h à 14h.

CLASCHEs¹⁰

Des ressources, informations et un contact par mail possible via un formulaire :

<https://clasches.fr/contact/>

Comment on s'aime ? - En avant toutes¹¹

Un tchat et un dispositif de visio gratuits, anonymes, sécurisés et bienveillants permettant d'échanger avec des professionnel·les formé·es, d'obtenir une écoute, des conseils et une orientation vers les structures adaptées. Ces dispositifs permettent de parler de situations de violences, de questionnements ou de difficultés relationnelles, dans un cadre confidentiel. Le tchat est accessible du lundi au samedi de 10h à 21h.

⁸ Article 11 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

⁹ Plus d'informations sur <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/cnae>

¹⁰ Plus d'informations sur <https://clasches.fr/>

¹¹ Plus d'informations sur <https://commentonsaime.fr/besoin-daide/>

Violences Femmes Info - Solidarité Femmes¹²

 3919

Un numéro national d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes victimes de violences, leur entourage et les professionnel·les qui les accompagnent. Le service est anonyme et gratuit.

Viols Femmes Informations - Collectif Féministe contre le Viol (CFCV)¹³

 0 800 05 95 95

Une ligne d'écoute anonyme et gratuite spécialisée dans l'accompagnement des victimes de violences sexuelles.

CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles¹⁴

Les CIDFF proposent un accompagnement juridique, psychologique et social. Ils sont spécialisés sur les droits des femmes et des familles. Ils ne constituent pas un dispositif d'urgence, mais peuvent accompagner les personnes dans la durée.

Réseau France Victimes¹⁵

Des associations spécialisées dans l'accompagnement de victimes d'infraction peuvent également proposer une écoute, un accompagnement et une orientation selon les besoins.

Planning familial¹⁶

Des centres de santé sexuelle qui offrent une information, une écoute et un accompagnement autour de la vie affective et sexuelle.

Le collectif ECUME¹⁷

Il a pour but de mettre en lumière les conditions d'accompagnement doctoral dans les universités françaises telles qu'elles sont vécues par les doctorant·es et d'engager des pistes d'amélioration. Si vous avez rencontré des difficultés au cours de vos années de thèse dans le cadre de l'accompagnement de votre parcours doctoral et du suivi de votre recherche, vous pouvez répondre à leur appel à témoignage¹⁸.

 Ce collectif ne propose pas d'écoute, ni d'accompagnement

Retrouvez davantage de ressources sur le site de l'Observatoire :

<https://observatoire-vss.com/ressources-et-numeros-utiles>

¹² Plus d'informations sur <https://solidaritefemmes.org/appeler-le-3919/>

¹³ Plus d'informations sur <https://cfcv.asso.fr/>

¹⁴ Plus d'informations sur <https://fncidff.info/trouver-mon-cidff/>

¹⁵ Plus d'informations sur <https://www.france-victimes.fr/index.php/component/association>

¹⁶ Plus d'informations sur <https://www.planning-familial.org/fr>

¹⁷ Plus d'informations sur <https://sites.google.com/view/collectifecume/home/qui-sommes-nous?authuser=0>

¹⁸ Appel à témoignage : <https://sites.google.com/view/collectifecume/home/appel-%C3%A0-t%C3%A9moignages?authuser=0>

Bibliographie :

Rapports d'enquêtes :

- « Baromètre des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur », Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, [en ligne : <https://observatoire-vss.com/notre-barometre-national-2023-prepublication>], 2023
- « Pressions, silence et résistances : étude sur les violences sexistes et sexuelles et discriminations en milieu doctoral », Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, [en ligne : <https://observatoire-vss.com/enquete-doctorat-2024>], 2024

Textes de loi et règlements :

- Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat
- Code du travail
- Code de l'éducation

Autres ressources :

- « Les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre », CLASCHEs, [en ligne : <https://clasches.fr/wp-content/uploads/2025/11/GUIDE-VSS-CLASCHEs-2023.pdf>], 4e édition, 2023.